

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Association Roquebrune Amitié le 14 décembre 2021 Salle de la mairie annexe à La Bouverie

Présents : Bernadette Biard, Patricia Brunel, Jean-Pierre Joudrier, Claude Laurent, Colette Maekelberg, Christian Marcellin, Françoise Martinet, Edith Messiaen, Michel Regnault, Rémy Sellin.

Absents excusés : Alain Gominet, Marylène Hadet, Alain Houte, Michel Lorand, Alain Vaucouleur.

Les membres du C.A. se réunissent à 9 h, rejoints par les responsables d'activité à 11 h.

Ordre du jour :

- Point actuel sur la 5^{ème} vague COVID et ses conséquences.
- Contrôle des passes sanitaires.
- Badges magnétiques.
- Débrief repas du 7 décembre.
- Galette et Bénévoles ?
- Divers.

1 - Point actuel sur la 5^{ème} vague COVID et ses conséquences sur l'activité de l'Association

L'accélération de la 5^{ème} vague COVID nous oblige à prendre rapidement des décisions afin de poursuivre les activités de l'association en fonction des directives préfectorales et municipales.

La lettre du préfet le 10 /12/2021 précise :

Port du masque obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur à l'exception des espaces naturels, plages, forêts et activités sportives de plein air.

Décisions prises par le CA pour les activités de l'association :

- Boules : activité sportive ou de loisir ? Tous n'étant pas d'accord sur la définition de cette activité, il a été décidé que pour les activités de plein air, **le port du masque est fortement recommandé.**

L'occupation d'1 terrain sur 2 permet aussi un éloignement salubre.

Claude Laurent souligne la grande difficulté rencontrée pour faire appliquer ces règles et insiste pour que les responsables d'activité et les membres du CA soient respectés lorsqu'ils transmettent ces décisions.

- Marches : pour le pique-nique il est souhaitable de prévoir des **tables éloignées** d'environ 1m50 et composées de **6 / 8 personnes** au maximum.

- Gymnastique : **port du masque** à l'intérieur (même si c'est difficile) – **ventilation, aération** du gymnase toutes les heures.

L'obligation du port du masque dans toutes les activités à l'intérieur des salles est portée à la connaissance de tous les adhérents sur le site web et par l'envoi d'un mail à chacun.

2 - Contrôle des passes sanitaires (3^{ème} vaccination et validité)

L'association a l'obligation de vérifier les passes sanitaires (validité) pour utiliser les salles municipales. La seule carte d'adhérent à Roquebrune-amitié ne suffit plus.

La Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale peuvent faire des contrôles.

Les responsables d'activité sont donc chargés de vérifier la validité des passes sanitaires (en principe de janvier à juin en fonction de l'étalement du rappel de vaccination imposée : 3^{ème} ou 2^{nde} vaccination).

Les membres du CA sont autorisés à procéder à ces vérifications. Les responsables d'activité non membres du CA recevront une délégation d'autorité.

3 - Badges magnétiques pour entrer dans les salles

La mairie souhaite sécuriser les bâtiments communaux en contrôlant l'accès grâce à des badges magnétiques. Trop de clés sont dans la nature.

Pour le moment seule la salle Georgette Florent au Village est équipée à titre expérimental. Une généralisation est prévue pour 2022.

Ces badges seraient programmés pour permettre l'ouverture ¼ d'heure avant l'horaire déclaré de l'activité.

Il sera donné 2 badges par salle moyennant une caution de 10 €/badge. Coût par badge supplémentaire : 10€.

Ces badges sont nominatifs (pour le moment ils sont enregistrés au nom du Président Jean-Pierre Joudrier).

Difficultés pour certaines activités « débordant » l'horaire enregistré ou se chevauchant avec une autre activité ou une autre association dans les mêmes salles.

Le cas de la salle des Associations à La Bouverie semble complexe.

4 - Débrief repas du 7 décembre 2021

Satisfaction générale tant pour le repas apprécié des 112 présents que par l'ambiance festive. Merci à Rémy, Marylène, Michel L. et Yves pour ce temps fort réussi. Photos et vidéo à voir sur le site web.

Bilan financier :

Facture restaurant : 4140 € (112 repas + DJ). 10 désistements entre le 25/11 et le 7/12/2021.

+ pourboires - fleurs – Crémant - chocolats - DJ Total 4977 €

Chèques des adhérents : total reçu 3832 €

Dépense pour R.A. : 1145 € soit 10 €/personne.

Il reste 11 bouteilles de Crémant qui pourront être utilisées lors d'une prochaine manifestation festive.

5 - Galette et Bénévoles

La galette prévue le mardi 18 janvier 2022 salle Molière ne peut être maintenue : interdiction des « apéros », « pots », « goûters » dans les salles municipales.

Proposition : si possible partager *Galettes et Brioches* (offertes par R.A.) en dessert du pique-nique de janvier.

Date : jeudi 20 janvier 2022

Lieu : Sous les pins du stade Calandri à La Bouverie.

Trois possibilités : Marches (petite ou grande) + Pique-nique + *Galettes et Brioches*

ou Pique-nique + *Galettes et Brioches*

ou à 13 h 30 : *Galettes et Brioches* (Apporter verres et assiettes)

Si l'autorisation municipale est accordée une inscription sera obligatoire auprès de Rémy Sellin avant le 13/01/2022, les informations seront sur le site début janvier. Les commandes seront faites chez les Boulangers - Pâtisseries de La Bouverie.

Remerciements aux bénévoles

Date retenue : le 8 mars 2022 à la Salle Molière. Pour le moment, l'organisation des remerciements aux bénévoles reste en attente des décisions municipales (autorisation ou non d'utiliser la salle pour un apéritif dînatoire).

6 - Divers

- Le CA donne son accord pour faire réaliser les 4 pancartes d'information annonçant les prochaines conférences de Roquebrune-amitié (à accrocher aux grilles des ronds-points de Roquebrune Village et Bouverie). Coût : 420 €.

- Cours d'informatique : satisfaction des participants. L'animateur répond clairement et longuement aux questions posées. Pour le 2nd trimestre 2 groupes de 5 personnes (1 de débutants et 1 de perfectionnement) suivront les cours.

Le budget restant permet de proposer une session d'avril à juin pour débutants éventuellement.

- Le tournoi de tarot du 1^{er} décembre a rassemblé 20 joueurs. Le prochain tournoi est prévu le 12 janvier 2022.

- Fermeture du gymnase pour les élections présidentielles puis législatives en avril et juin : les cours de gymnastique seront suspendus ainsi que pendant les vacances scolaires.

- Patricia demande s'il est possible d'organiser une vente personnelle des réalisations (porcelaine - peinture - objets - bijoux etc...). 10% de cette vente serait reversée à l'Association.

Cette question sera étudiée lors d'un prochain CA.

- Don caritatif : une action pour les jeunes en lien avec le PEDT mis en place par la commune est une piste envisagée.

Edith rappelle aux responsables d'activités de regarder régulièrement le programme du mois publié sur le site et de lui signaler tous changements (dates – horaires – activités pendant les vacances scolaires - évènements etc...)

La réunion se termine à 11 h pour accueillir les animateurs et responsables d'activité.

Prochaine réunion du Conseil d'Administration : mardi 11 janvier 2022 à 9h

Informations aux responsables d'activité (11h - 12h)

Les responsables d'activité ou leur représentant sont informés des décisions préfectorales et municipales concernant les contraintes sanitaires à appliquer à l'intérieur et à l'extérieur et que l'Association doit faire appliquer.

Port du masque obligatoire (voir paragraphe 1)

Gestes barrières et espacement.

Pour le jeu de boules utilisation d'1 terrain/2.

Difficulté pour la chorale avec l'obligation de porter le masque.

Elle a pu proposer des animations musicales en décembre dans 2 maisons de retraite (Le Muy et Roquebrune)

Recherche toujours un chef de chœur.

Une idée pour apprendre de nouveaux chants, inspirée de ce que fait la chorale « Chœurs du Sud » : chanter sur de la musique (comme du Karaoké).

Contrôle des passes sanitaires (voir paragraphe 2).

La vérification de la validité des passes est obligatoire, il est donc demandé aux animateurs d'activité de procéder à cette vérification à chaque séance à l'entrée dans les salles ou activité notamment avec l'application TAC vérif téléchargée sur leur smart phone et de bien rappeler aux adhérents qu'ils doivent **avoir avec eux** un passe valide, la seule carte adhérent ne suffit plus.

Un document *Délégation de pouvoir*, signé par le Président de l'Association, est distribué aux animateurs non membre du CA pour qu'ils soient habilités à effectuer ce contrôle.

Badges magnétiques (voir paragraphe 3).

Pour l'activité *Peinture sur porcelaine* il sera nécessaire d'avoir un badge avec un horaire élargi (fonctionnement du four – chargement - déchargement).

Chaque responsable mentionne sur un document récapitulatif distribué, le nombre de badges nécessaires pour le bon fonctionnement de son activité.

Ces badges ne peuvent pas être dupliqués par les utilisateurs.

La réunion se termine à 12 h